

Guérin

Mémoire sur la cataracte du fils de Montesquieu opéré par Pierre Guérin en 1785.

Jacques Battin

membre résidant

Lors de la réfection cet été des locaux de l'Académie, le secrétaire perpétuel l'Amiral Béreau, nous signalait la présence d'un buste, celui de Jean-Baptiste Secondat, le fils de Montesquieu. L'idée m'est alors venue de vous parler de l'opération de la cataracte que fit sur lui le 30 mai 1785 l'oculiste bordelais Guérin, tous deux membres de l'académie royale des sciences de Bordeaux. Guérin y avait été élu en 1773. Il écrivit de sa main le rapport qu'il fit à Paris en 1786 à l'académie de chirurgie, auquel j'ai pu accéder grâce aux archives conservées à l'académie de médecine, les deux institutions ayant fusionné en 1812 pour devenir académie royale de médecine.

Aujourd'hui, l'opération de la cataracte est devenue si banalisée, qu'elle en est même parfois abusive. Une simple prémédication pour éviter l'anxiété, un grain d'anesthésique dans le sac lacrymal, l'écarteur palpébral exposant le globe, la cornée est incisée au laser, le cristallin enlevé, la plaie suturée sans ressentir ni douleur, ni appréhension ; l'opération faite en quelques minutes entre dans le cadre de la chirurgie ambulatoire. Mais avant d'en arriver à ce stade, aussi confortable, il fallait des opérateurs particulièrement habiles et rapides pour compenser l'absence d'anesthésie locale et de tranquillisant. C'est pourquoi, l'expérience du chirurgien Pierre Guérin et de son opéré Jean-Baptiste Secondat fils de Montesquieu est d'un intérêt historique certain pour mesurer le chemin parcouru.

**Jean-Baptiste de Secondat, académicien bordelais**

Sur le fils de Montesquieu tout a été dit par François Cadilhon<sup>1</sup>. Né à Martillac près de La Brède en 1716, un an après le mariage de son père avec Jeanne de Lartigue, il est mort à Bordeaux le 17 juin 1795, à l'âge de 79 ans. Son père, le philosophe, attentif à l'éducation de son fils unique, l'avait confié, non aux Oratoriens de Juilly, qui l'avaient formé, mais aux Jésuites. Soucieux de la préservation de son lignage, car il voyait des familles bordelaises s'éteindre progressivement, il le maria à la fille du baron médocain de Soussans La Tour de Mons en 1740. Ne voyant pas d'enfant arriver aussitôt, il s'empressa de marier sa fille cadette Denise, qui avait été sa secrétaire, à son cousin agenais Godefroy de Secondat de Montesquieu pour maintenir le patronyme de Montesquieu.

Quand Jean-Baptiste eut un fils en 1749 prénommé Charles Louis comme le grand-père, celui-ci se réjouit, comme en témoigne sa pensée 1078 : « On aime mieux ses petits-enfants que ses fils. C'est que l'on sait, à peu près au juste, les secours que l'on tire de son fils, la fortune et le mérite qu'il a ; mais on espère et l'on se flatte sur son petit-fils. »<sup>2</sup>

Le port de Bordeaux au XVIIIème siècle, tel qu'il apparaît sur le tableau de Pierre Lacour, était deuxième après Londres. La prospérité allant de pair avec la démographie et l'attraction de la main d'œuvre, la ville atteignit alors 110000 habitants, ce qui était considérable pour l'époque. La croissance démographique entre 1715 et 1790 atteignit 144%<sup>3</sup>. Les ascensions sociales étaient fulgurantes, par l'activité commerciale. La population cosmopolite comprenait des négociants anglais, irlandais, allemands, hollandais en plus de la communauté séfarade très présente depuis 1492.

A côté de la noblesse ancienne, il fallait désormais compter avec celle récemment issue du monde des affaires dans cet âge d'or. Ce qui était

---

<sup>1</sup>-François Cadilhon. *Jean-Baptiste de Secondat de Montesquieu au nom du père*. Presses universitaires de Bordeaux, 2008, 254 p.

<sup>2</sup> - Pensée 1078, Pléiade, I, IV, Affections, 1279.

<sup>3</sup> - Jean-Pierre Poussou. *Bordeaux et le Sud-ouest au XVIIIème siècle. Croissance et attraction urbaine*, Paris, 1983.

le cas de la belle-famille de Jean-Baptiste, lui assurant la sécurité matérielle. La possession de domaines ruraux procurait certes des revenus à la noblesse, et le baron de La Brède en comptait de nombreux dans les Graves et l'Entre-Deux-Mers, mais cette fortune foncière était dormante et le manque de liquidités obligeait souvent à s'endetter pour entretenir et moderniser les propriétés, et suivre les progrès de l'agronomie, dont l'essor au milieu du XVIIIème siècle est notable. A la Révolution Jean-Baptiste de Secondat dut communiquer le montant de sa fortune,<sup>4</sup> laquelle, en terres, vignes, métairies, Châteaux de La Brède, Rochemaurin, Martillac, dans les Graves, Baron dans l'Entre-deux-Mers, où Montesquieu écrivit les *Lettres persanes*, l'hôtel bordelais, plus le mobilier et les bibliothèques de La Brède et de Bordeaux atteignait un total de 3 661 988 livres, moins 26692 livres de dettes.

Ainsi, avait-il hérité d'une confortable fortune le fils du grand Montesquieu, « le vendangeur des libertés »<sup>5</sup>, selon Jean Lacouture, qui le décrit « d'abord homme de la terre, passionnément attaché à la faire fructifier et un grand écrivain que préoccupèrent la formation des lois, les affaires de la cité et l'organisation des diverses sociétés humaines. »

L'aisance dont pu jouir Jean-Baptiste, en le dégageant des soucis matériels, lui permit d'être à son tour un homme des Lumières, ayant le goût des sciences, comme Diderot discutant autant de médecine que de peinture et Rousseau de botanique. Jean-Baptiste avait ses idées, en particulier sur le programme des études. Il voulait, en effet, qu'à l'histoire, les belles-lettres et le latin on associe la pratique des langues étrangères, les mathématiques - lesquelles avaient progressé grâce à Leibnitz, les Bernouilli et Monge - et la physique newtonienne. Voltaire en compagnie de la belle Emilie du Châtelet n'avait-il pas publié en 1738 pour les mettre à la portée de chacun *Les Eléments de la philosophie de Newton*, où sa vision astronomique de la Terre s'opposait à celle de Descartes, initiateur toutefois du mouvement scientifique européen<sup>6</sup>. Dans ses *Réflexions sur l'éducation* connues à Versailles, le

---

<sup>4</sup>- F. Cadilhon.op.cité,39.

<sup>5</sup> -Jean Lacouture. *Montesquieu, les vendanges de la liberté*.Paris, Le Seuil,2003.

<sup>6</sup> -F. Cadilhon, opus cité, chapitre IX. Les sciences exactes, 143-158.

baron soulignait que si « l'étude des mathématiques donnait plus de rectitude aux idées, on ne pouvait aussi douter qu'elle ne jetait beaucoup de sécheresse dans la diction...C'était donc en faisant concourir dans les plans d'éducation l'étude des belles-lettres avec celle des mathématiques qu'on pouvait allier avec l'élégance du style la justesse et la précision des idées. <sup>7</sup>» Constat d'une vérité malheureusement vérifiée dans les études actuelles de médecine, où la sélection se fait uniquement par ce désastreux bac S!

Jean-Baptiste, malgré sa qualification de juriste récusait la charge de président à mortier du Parlement de Bordeaux transmise depuis des générations chez les Secondat de Montesquieu, à la grande déception du père, qui avait exercé pendant dix ans cette charge transmise par son oncle à l'âge de 27 ans. Le fils du philosophe réprouvait l'envahissement du Parlement par des commerçants récemment enrichis. Surtout il voulait garder sa liberté, pour satisfaire sa passion pour les sciences, et en cela, il suivit l'exemple paternel.

En effet, Montesquieu, le jurisconsulte, comme il se définissait lui-même, l'inspirateur des Constitutions démocratiques, a été très étudié comme tel. Il est revendiqué par Emile Durkheim comme un pionnier de la sociologie, à laquelle il a donné une dimension comparative. Maurice Duverger, qui enseigna longtemps le droit à Bordeaux, en fait le fondateur de la science politique. Il avait obtenu sa licence de droit romain à Bordeaux en 1708<sup>8</sup>. Il fut un des premiers encyclopédistes. N'a-t-il pas donné à la fin de sa vie un article sur le goût pour l'Encyclopédie de D'Alembert et Diderot, qui montre une attirance pour la neuro-physiologie, « un petit traité du plaisir » pour Jean Starobinski, alors que l'essai sur le goût publié par Voltaire en 1766 traitera surtout d'esthétique.

Le philosophe s'intéressait aussi aux sciences du vivant de son époque, dans lesquelles il recherchait des modèles d'organisation et des lois de fonctionnement, pour les comparer à celles des sociétés humaines. Sa démarche scientifique le poussa à user du microscope, à des

---

<sup>7</sup> -F. Cadilhon, op.cité,chapitre III, Quelle éducation ? 54.

<sup>8</sup> - Iris Cox et Andrew Lewis. Le droit romain dans la Collectio juris et L'Esprit des lois. Colloque international, Bordeaux, 1999,201-210.

expériences, des dissections de grenouilles et pendant sa direction de l'académie de Bordeaux<sup>9</sup>- il le fut à quatre reprises-, il créa des prix de physique et d'anatomie.<sup>10</sup> Il en retira deux mémoires, l'un sur l'écho, l'autre sur les glandes rénales, en réalité surrénales. Dans la relation de ce dernier prix, qui ne fut pas attribué, le philosophe n'a pas compris l'originalité d'un de ces mémoires qui précisait que ces glandes étaient dépourvues de canal excréteur, ce qui est le propre des glandes à sécrétion interne.

Toutes les sciences suscitaient la curiosité de Montesquieu, dont témoigne sa maxime, inspirée de celle d'Aristote : « Tout m'intéresse, tout m'étonne ». En témoigne le catalogue de sa bibliothèque. Voltaire dans son Dictionnaire philosophique, prétend que « Montesquieu a presque toujours tort avec les savants, parce qu'il ne l'était pas lui-même ». Un persiflage de plus de sa part, comme il se moque des prix décernés par l'académie des sciences de Bordeaux au début du chapitre 22 du Candide. Voltaire, aveuglé par sa jalousie, se trompera plus lourdement encore quand il écrira que L'Esprit des lois était un livre inutile. S'il est vrai que les philosophes du XVIIIème siècle ne sont pas des savants en comparaison de Condorcet, Buffon ou Maupertuis, en revanche L'Esprit des Lois n'a cessé de susciter l'analyse d'experts internationaux, d'inspirer les Constitutions démocratiques avec la distribution (terme préférable à séparation) des pouvoirs et n'a rien perdu de sa modernité, « un chef d'œuvre de l'histoire du droit et des sociétés, un bréviaire pour tout homme politique »<sup>11</sup>, selon Alain Juppé.

Charles Louis de Montesquieu était entré à l'académie des sciences de Bordeaux en 1716 - il avait 27 ans - quatre ans après la création de celle-ci par lettres patentes de Louis XIV, sur le modèle de l'Académie des sciences de Paris<sup>12</sup>, avec laquelle elle eut des liens privilégiés. Au XVIIIème siècle ces institutions officielles placées sous la protection

---

<sup>9</sup> - Académie dont la devise à l'entrée est : « crescam et lucebo » : je croîtrai et je luirai.

<sup>10</sup>-J. Battin. « Montesquieu, les sciences et la médecine en Europe. » *Histoire des sciences médicales*, XLI, no3, 2007, 1-12.

<sup>11</sup>- Alain Juppé. *Montesquieu le moderne*. Perrin/ Grasset, 1999.

<sup>12</sup> -Pierre Barrière. *L'Académie de Bordeaux, centre de culture internationale au XVIIIème siècle (1712-1792)*, Bière, 1951, 374 p.

d'un grand personnage -à Bordeaux le duc de La Force, puis le cardinal de Polignac- se multiplièrent, traduisant l'ouverture au savoir et à la communication en y rassemblant les élites intellectuelles et professionnelles.<sup>13</sup>

Outre la multiplication des académies, le XVIIIème siècle a connu des salons célèbres qui étaient des lieux de convivialité, où régnait l'art de la conversation ; lieu de discussion des idées nouvelles, un relai de l'académie des sciences où étaient publiées les découvertes des sciences exactes, mais où se nouaient aussi les réputations et les intrigues promotionnelles<sup>14</sup>.

Montesquieu fréquenta les salons de Madame du Deffand, de Madame de Tencin, la mère de Jean d'Alembert, experte en galanteries et intrigues politico-financières, celui de la duchesse d'Aiguillon, de Marie-Thérèse Geoffrin qui eut sans doute à Paris le salon européen le plus côté dans la deuxième moitié du XVIIIème siècle. Jean- Baptiste amené par son père avait connu dans sa jeunesse celui de Madame de Tencin, qui l'avait séduit comme tant d'autres. Les salons bordelais ne manquaient pas à cette mode : ceux de Madame de Lachabanne, de madame Dupré de saint Maur. Le plus en vogue était celui de Madame Duplessy<sup>15</sup>, épouse du président du Parlement, dont le cabinet de curiosités et la riche bibliothèque étaient appréciés des Montesquieu, Vicq d'Azyr et Marmontel.

Au XVIIIème siècle apparurent en Angleterre, en 1721, à la suite des constitutions du pasteur presbytérien James Anderson, et à la demande du grand-maître le duc de Montaigu, les premières loges maçonniques dans l'orbite de la Royal Society. Lors de son voyage en 1830 Charles Louis fut initié à Londres, comme en témoigna le British Journal<sup>16</sup>. Les loges anglaises ou de rite écossais se développèrent à Bordeaux. Bien qu'adepte de la philanthropie et de la tolérance, Jean-Baptiste refusa

---

<sup>13</sup>- D. Roche. *Le siècle des Lumières en province. Académies et académiciens provinciaux, 1680-1789*. Paris-La Haye 1978.

<sup>14</sup> - F. Cadilhon, op.cité, chapitreVIII « Cultures et sociétés »125-141.

<sup>15</sup> - André Grellet-Dumazeau. *La société bordelaise sous Louis XV et le salon de madame Duplessy, Féret et fils, 1897*.

<sup>16</sup> -F. Cadilhon, opus cité, 131 .

toujours d'y adhérer. Peut-être parce que son père, « dénoncé » à son retour par l'intendant Boucher, reçut l'ordre du cardinal de Fleury de quitter la franc-maçonnerie, le même qui l'avait menacé de compromettre son élection à l'académie française à cause des Lettres persanes<sup>17</sup>. Il est connu que ce nouveau foyer d'effervescence intellectuelle épris de liberté (libres francs-maçons de la Grande Loge ou du Grand Orient), d'égalité et de fraternité fut condamné par l'Eglise et que leur contestation de l'ordre établi en fit un laboratoire des idées révolutionnaires.

A partir de 1783 Bordeaux bénéficia aussi d'un Musée chargé des expositions de peinture, et sculpture, qui ne pouvait porter ombrage à l'Académie.

A celle-ci Jean Baptiste de Secondat fut élu à l'unanimité en 1734, à 18 ans, un record ! Il s'y consacra pleinement comme secrétaire et directeur à plusieurs reprises, initiant des prix nouveaux, recevant le chevalier de Borda et l'abbé Desbief et s'illustrant par des communications<sup>18</sup> sur les sciences naturelles.

Le baron publiera en 1750 à Paris une somme sur « les observations de physique et d'histoire naturelle sur les eaux minérales de Dax, Bagnères et de Barèges». Cet ouvrage est un concentré des connaissances de l'époque sur les thermomètres (Fahrenheit, Celsius et Réaumur), les baromètres, lui-même ayant effectué des mesures lors de ses trois voyages aux Pyrénées entre 1741 et 1746, au cours desquels il fit deux fois l'ascension du pic du midi, anticipant sur les mesures que feront Ramond de Carbonnières à 39 reprises entre 1787 et 1812 au même pic du midi de Bigorre et de Saussure au Mont Blanc en 1787. Il s'intéresse aussi à l'unification des poids et mesures, aux monnaies et surtout à l'électricité qui devait amener Benjamin Franklin à inventer le paratonnerre. L'agronomie l'intéresse particulièrement, la culture de la vigne, dont il recense 48 cépages, l'art de faire du bon vin, source importante de ses revenus.

---

<sup>17</sup> . Dans la lettre persane XXIX, on lit que « le pape est une vieille idole que l'on encense par habitude ». Il y avait de quoi choquer une éminence !

<sup>18</sup>-ibid. *Jean- Baptiste de Secondat de Montesquieu au nom du père*. « chap.VII .Le parcours académique ». PU Bordeaux, 2008 .109-124.

Le plus original est que le baron ait réalisé une des premières études démographiques en recensant les mariages, naissances et décès dans les paroisses de ses domaines de La Brède et d'analyser dans une démarche hippocratique les causes de l'augmentation ou de la diminution de la population (influences de l'air, de l'eau, de l'alimentation, des maladies épidémiques sur la « non-conservation des enfants»). Ainsi sur un échantillon de 109 personnes de Saint-Morillon, il calcule que la durée de vie moyenne était en 1759 de 31 ans, 2 mois, 12 jours.

Ces considérations l'amènent à préciser les indications médicales des cures thermales, les médecins ne disposant, en ce temps, que d'une pharmacopée rudimentaire. Jean-Baptiste de Secondat présenta à l'académie bordelaise ses analyses personnelles à propos des cures thermales en pneumologie, cardiologie, rhumatologie, urologie... « Il y avait évidemment toujours une spécificité locale ; les plaies d'armes à Barèges, les poitrinaires à Cauterets, les douleurs rhumatismales à Dax. Bagnères, à vertus multiples, véritable Epidaure régional, était la seule station à disposer d'un personnel médical suffisant pour assurer les cures thermales des élites bordelaises, mais chaque source de la ville avait également ses spécificités : la source de la reine pour l'estomac, celle de la Saint-Roch pour le foie, celle de Lassère pour le bas-ventre et surtout celle du Salut qui emportait tous les suffrages !<sup>19</sup> » En réalité, comme toutes les thérapies complémentaires, tant en vogue actuellement, malgré l'efficience de la biomédecine, les cures thermales participent de l'effet placebo, estimé à plus de 40% dans les affections rhumatismales.

Le baron se piquait par ailleurs d'avoir quelques remèdes miracles, comme un demi-grain d'opium soulageant le mal aux dents et un élixir apte à tout guérir, y compris les morsures de bêtes venimeuses, qui n'est pas sans rappeler la panacée que fut longtemps la thériaque.

Jean-Baptiste de Secondat eut à cœur de publier les inédits de son père retrouvés dans l'immense bibliothèque du château de La Brède, qui, à

---

<sup>19</sup> - *ibid.* 155-158 .



sa mort contenait environ 8000 volumes<sup>20</sup>. Bien que nombre d'ouvrages portent l'ex libris du père et du fils, les experts, comme Louis Desgraves, Jean Ehrard et Catherine Volpilhac-Augier ont évalué le contenu de ces univers de livres, qui démontrent assez, que l'accès à la culture passe par les livres. Le catalogue de Jean-Baptiste de Secondat décrit par Louis Desgraves ne comportait que 899 titres, soit 1769 volumes, dont 47,4% pour les sciences (le plus fort pourcentage des bibliothèques bordelaises recensées), 9,4 % pour la jurisprudence, 22,4% pour les belles-lettres et 1,8 % pour la théologie<sup>21</sup>.

Les dictionnaires de langues étrangères y sont très représentés, de même que les guides de voyage. Le baron sortit, en réalité, peu de sa Guyenne et ne voyagea que par procuration, dépêchant François Latapie, le fils du notaire familial et précepteur de son fils, en Angleterre et en Italie, pour y nouer des contacts avec les savants européens, dont ceux de la Royal Society de Londres fondée en 1660 . Avec les 68 correspondants identifiés il put nourrir une abondante correspondance<sup>22</sup>. Il n'est pas étonnant que ces échanges entre esprits éclairés aient fait naître l'idée d'un Parlement européen pour résoudre les conflits entre nations si nombreux au cours du XVIIIème siècle. Les Parlements en France affirmaient de plus en plus que l'autorité suprême réside dans la Nation.

Cette politisation de la culture a conduit à la Révolution, dont on sent les prémices dans les interrogations contradictoires de cette noblesse éclairée. Jean-Baptiste de Secondat le reconnaît lui-même: « Plus des cinq sixièmes de la population croupissent dans la misère, un cinquième regorgeant de richesses et d'oisiveté. Faut-il que ce petit nombre conserve ses richesses aux dépens de la multitude dont il aggraverait la misère ? <sup>23</sup>»

---

<sup>20</sup> - Celle de Voltaire conservée à la bibliothèque nationale de Russie à Saint-Pétersbourg comporte 6814 volumes, celle que légua à la ville l'académicien bordelais Jean-Jacques Bel en 1720 en contenait 40.000 volumes, in J. Battin. Montesquieu et l'Europe, Actes du colloque 2005. William Blake and co éd. Bordeaux, 2006, 77-106.

<sup>21</sup>- F. Cadilhon, opus cité, X, Le livre interdit, 172.

<sup>22</sup>- ibid. XI, « Le monde par procuration », 181-196.

<sup>23</sup> -ibid. 210.

Les confiscations révolutionnaires des bibliothèques bordelaises dénombrent 117 collections privées et 45749 volumes, soit 18085 titres, ce qui traduit l'esprit des Lumières dans cette ville<sup>24</sup> et offre une exceptionnelle base de données pour mesurer l'aura des quatre grands philosophes des Lumières Montesquieu, Voltaire, Diderot et Rousseau. Ceci permet de rappeler l'extraordinaire dation faite en 1994 par la comtesse Jacqueline de Chabannes, dernière descendante directe de la fille de Montesquieu,<sup>25</sup> à la bibliothèque municipale classée de Bordeaux de tous les manuscrits et livres du château de La Brède.

Le fils se chargea de publier les écrits posthumes, et à rééditer, quitte parfois à recourir à des retouches discutables, certaines oeuvres de son père qu'il fera publier en 1758 à Amsterdam et en 1764 par les frères Labottière devenus les principaux libraires bordelais enrichis par le commerce des livres. Il se fit défenseur de la mémoire du philosophe attaquée en raison des révélations publiées par l'abbé de Guasco dans les Lettres familières de Montesquieu.

Il fit l'éloge de celui que toute l'Europe célébrait pour « son livre<sup>26</sup>, que le genre humain a choisi pour y puiser les instructions sur la saine politique<sup>27</sup> ». Au XVIIIème siècle, Aux Etats-Unis, le livre le plus cité après la Bible, est justement l'Esprit des Lois, qui inspira la Constitution américaine<sup>28</sup>.

---

<sup>24</sup> - ibid. X, 159-168.

<sup>25</sup> - Charles Louis, le fils de Jean-Baptiste s'engagea dans l'armée, devint colonel, participa à l'expédition de La Fayette et Rochambeau aux Etats-Unis, ; il émigra ensuite en Angleterre et à la mort de sa mère en 1801, le château de La Brède revint en héritage à Denise, dont descendait Jacqueline de Chabannes.

<sup>26</sup> - Actes du colloque international tenu à Bordeaux du 3 au 6 décembre 1998 pour commémorer le 25ème anniversaire de l'Esprit des lois, édité en 1999 par l'Académie de Bordeaux, sous la direction de Louis Desgraves.

<sup>27</sup> - Avertissement précédant l'éloge de M. le Président de Montesquieu et l'analyse de l'Esprit des lois par d'Alembert, in Esprit des Lois, tome I er, à Londres chez Nourse, 1769, (collection de l'auteur)

<sup>28</sup> - James W. Ceaser. « L'Esprit des lois et la constitution américaine ». *Colloque international de Bordeaux*, 1998, 255-262.

<sup>29</sup> - Laetitia Perret. « Eloges de Montesquieu par Jean-Baptiste de Secondat et d'Alembert », Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie, no 42, Varia, en ligne depuis 2010.

L'éloge de J.B.de Secondat fut envoyé aux académies auxquelles appartenait Montesquieu, la Royal Society, à Maupertuis qui présidait l'académie de Berlin, à l'académie Stanislas de Nancy, , et à d'Alembert. Ce texte plutôt plat, où le terme de philosophe n'apparaît même pas, fut repris par d'Alembert<sup>29</sup> pour le tome V de l'Encyclopédie, mais sur un ton nettement différent, philosophique et politiquement combattif. L'encyclopédiste campait en Montesquieu un philosophe militant « un citoyen redevable à sa nation et à l'humanité de tout le bien qu'il peut lui faire... et placé entre le trône et le peuple, il remplit en sujet respectueux et en magistrat plein de courage l'emploi noble et si peu envié de faire parvenir au souverain le cri des malheureux. » D'Alembert insiste plus que Secondat sur les souffrances du philosophe après la réception houleuse des Lettres persanes, une satire socio-politique sous couvert de l'Orient et de l'Esprit des Lois, ouvrages publiés le premier à Amsterdam, l'autre à Genève pour échapper à la censure royale. Il en fait un champion de la lutte philosophique pour la liberté individuelle n'existe que dans le strict respect de la loi consensuelle ; il saisit l'occasion pour montrer le rôle du Parlement, rempart à l'absoltisme (le batave et l'anglais) en rappelant que le Président de celui de Guyenne en fut un représentant prestigieux.

C'est l'éloge de Montesquieu suivi de l'analyse de l'Esprit des lois par d'Alembert qui a servi de préface à de nombreuses éditions de l'Esprit des lois entre 1757 et 1792.

Jean-Baptiste de Secondat demanda de se soustraire passagèrement aux charges de l'académie en 1755 pour régler la difficile succession paternelle.

Son portrait étant suffisamment planté, venons-en maintenant au motif de cette communication, la cataracte qui l'affligea à la fin de sa vie. Là encore, il suivit le chemin paternel. Jean-Baptiste avait 69 ans, âge suffisamment avancé pour ne pas invoquer une transmission génétique dominante qui aurait été plus précoce, par le phénomène dit d'anticipation.

## **La cécité de Charles Louis de Secondat de Montesquieu**

---

<sup>30</sup>-Laetitia Perret , no 42, Varia, en ligne depuis 2010.

Dans un mémoire présenté à la Société française d'histoire de la médecine en 2014, j'ai analysé les troubles visuels qui ont gêné toute sa vie l'auteur de l'Esprit des Lois. Il s'en plaint dans sa correspondance en homme d'esprit, en « malvoyant éclairé »<sup>30</sup>. Le buste réalisé à la demande de l'académie de Bordeaux par le sculpteur du roi, J.B. Lemoine en 1767, soit douze ans après la mort du philosophe est précieux. J'ai constaté en l'examinant de près au musée des arts décoratifs de Bordeaux où il est conservé, que la pupille de l'œil gauche est déviée en dehors signant une amblyopie strabique. Cette anisométrie<sup>24</sup>explique que dans une lettre à Maupertuis le philosophe se plaignait de ne voir d'un œil ( donc le gauche) « que les gros objets » ; les efforts d'accommodation ont toujours incommodé ce grand lecteur, expliquant sa recherche de collyres apaisants, car il ne voyait que de l'œil droit. Et quand celui-ci s'obscurcit deux ans avant la publication de l'Esprit des lois en 1748, soit dans ses dix dernières années, le philosophe devint aveugle et ne put comme il l'aurait souhaité enrichir son grand œuvre. Bien que la renommée de Jacques Daviel, devenu l'oculiste du roi<sup>31</sup>, lui soit parvenue, il ne s'est pas résolu à se faire opérer.

Il est possible que l'exemple dramatique de la cécité paternelle, qui a affligé l'Europe des savants ait encouragé le fils à recourir à la chirurgie pour recouvrer la vue, car il connaissait le réputé oculiste Pierre Guérin, académicien bordelais comme lui.

## L'oculiste bordelais Pierre Guérin

Pierre Guérin, né à Couzon dans l'Allier en 1740- mort à Bordeaux en 1827, après de brillantes études de médecine, avait obtenu une place de chirurgien à l'Hôtel-Dieu de Lyon. N'ayant pu obtenir le grade de chirurgien major, par dépit il décide de partir aux îles en s'embarquant à Bordeaux. Là, son futur beau-père, chirurgien de l'Amirauté, Dubruel de Broglio, l'incite à rester sur place. Il s'y fera apprécier par ses qualités qui le font nommer « professeur et démonstrateur royal des opérations de chirurgie, chirurgien major de l'hôpital Saint-André, membre de l'académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux,

---

<sup>31</sup>- J. Battin. « Montesquieu malvoyant puis aveugle ». *Histoire des sciences médicales*.XLVIII, no 2, 2014, 209-214.

<sup>32</sup>- Yves Pouliquen. *Un oculiste au siècle des Lumières, Jacques Daviel*.Paris éd. Odile Jacob, 1999.

oculiste pensionné de la même ville » Ainsi signe-t-il le mémoire lu à l'académie de chirurgie en 1786.

Réputé localement, une rue du vieux Bordeaux portant encore son nom en témoigne.

Son ingéniosité lui faisait fabriquer les instruments adaptés aux interventions les plus délicates, dont celle de la cataracte, pour opérer à l'école saint-Côme rattachée à l'école de médecine. Comme Daviel,<sup>32</sup> il ne voulait pas se contenter, selon une antique tradition remontant à l'école d'Alexandrie d'inciser la cornée et « d'abattre » le cristallin dans la chambre antérieure de l'œil, ce qui faisait du causant irrémédiablement la perte de l'œil. Il lui fallait donc inventer les outils adéquats.

Guérin intitule son mémoire ( ARC 23 d1, no 31,manuscrit de 1785, 22 pages de belle écriture lisible) *Mémoire sur l'opération de la cataracte dans lequel on donne la description d'un nouvel instrument pour faire cette opération avec autant de facilité que de sûreté.*

## **Le mémoire de Guérin à l'académie de chirurgie**

Parmi les nombreux instruments proposés pour cette intervention, Guérin vient proposer le sien en disant qu'il entre en lice dans ce qui est déjà une véritable compétition, tant on sait que les progrès dérivent toujours des techniques et appareillages.

« Cet instrument n'est pas le seul que j'aie imaginé. car il y a plus de douze ans que j'en présentai un à l'académie des sciences de Bordeaux, qui en fixant le globe de l'œil par le moyen du vide, opérait en même temps la section de la cornée. Je dus le mettre au point, l'améliorer en le simplifiant pour le rendre plus sûr et le comparer aux « méthodes usitées », dont aucune n'a l'extrême facilité de l'instrument nouveau présenté à l'académie de chirurgie.

**Auparavant, il fait remarquer que** « si pour les chirurgiens non-oculistes, ou qui n'ont tenté l'opération de la cataracte que sur les cadavres le plus grand nombre répondra que cette opération est une des plus simples et des plus aisées de la chirurgie ; qu'on interroge ensuite les oculistes, ils attestent que cette opération est aussi délicate que difficile et qu'elle exige la plus grande dextérité. A ceux qui disent pouvoir opérer avec toutes sortes d'instruments, l'oculiste soutiendra que ce n'est qu'avec celui qu'il a adopté qu'il peut obtenir le succès dont il se vante....ne nous en rapportons ni aux uns ni aux autres, les premiers sont des juges incompetents, et les seconds peuvent être suspects ; examinons donc les choses en elles-mêmes et voyons en quoi consiste cette opération.

---

Il ne sera point ici question de l'abattement du cristallin ; l'extraction est si évidemment préférable qu'il est inutile de chercher à la faire triompher par de nouvelles preuves. Si le célèbre Pott pense encore aujourd'hui différemment, cela ne prouve rien contre l'extraction en elle-même, mais seulement contre les instruments qu'on a employés pour la faire et qui sont sans doute bien défectueux, puisqu'ils ont pu lui faire perdre, dans les mains de plusieurs oculistes, les avantages réels qu'elle a sur l'ancienne méthode.

Pour extraire le cristallin, il faut d'abord faire à la cornée une incision demi circulaire ou d'une figure très approchante, qui commence d'un côté à un quart de ligne de la sclérotique un peu au-dessus du plus grand diamètre de la cornée et se termine du côté opposé à la même hauteur et à la même distance de la sclérotique, en formant un lambeau qui se trouve à la partie inférieure. Il faut ensuite porter un instrument par cette ouverture à travers la pupille pour ouvrir la membrane du cristallin ; puis solliciter la sortie de ce corps par de légères pressions faites sur le globe de l'œil.

Je ne parle point ici, précise Guérin, des opérations particulières qu'on est obligé quelquefois de faire lorsque le cristallin est d'un volume et d'une dureté extraordinaire, que sa membrane a contracté des adhérences avec l'uvée...je veux l'exposer dans sa plus grande simplicité et faire voir qu'elle est encore dans ce cas une opération très difficile et très délicate.

Quelle sûreté et quelle dextérité dans la main, n'exige pas en effet la seule incision de la cornée telle que je viens de la décrire ! je sais que sur le cadavre où les yeux n'ont plus de mouvement, l'opérateur libre de diriger l'instrument à son gré, peut donner aisément à cette section la précision désirée, mais sur le vivant, c'est tout autre chose : leur mobilité presque continuelle présente des cataractes dont l'adresse et l'habitude sont rarement victorieuses ; on coupe presque toujours plus ou moins qu'on ne voudrait. Combien de fois, l'action seule des paupières, n'a-t-elle pas déconcerté les plus habiles opérateurs, malgré toutes les précautions qu'ils pouvaient avoir prises pour les assujettir ? Quoique les mouvements des paupières soient soumis à l'empire de la volonté ; elles ne connaissent plus leur pouvoir, dès que les organes précieux confiés à leur garde sont menacés de la plus légère atteinte ; elles se contractent et se ferment malgré nous avec autant de force que de promptitude ; pour les tenir ouvertes, il faut opposer à leur action une action étrangère contre laquelle elles luttent toujours avec efforts et souvent avec avantage. Si on parvient à les maîtriser on n'est guère plus avancé, il semble alors que les mouvements qu'elles ne peuvent plus faire se transmettent au globe de l'œil, qui d'ailleurs se trouvant dénué des voiles qui le protégeaient, s'agite et se meut en tous sens pour éviter le danger qui le menace et au-devant duquel Il va souvent par trop de précipitation. On objectera peut-être, que les mouvements n'ont pas toujours lieu, que l'œil est même quelquefois parfaitement immobile et que, quand il est trop agité on peut le fixer par différents moyens, surtout quand on a eu la précaution de le familiariser quelques jours d'avance à l'approche et au contact de quelques corps et qu'on peut alors faire l'opération avec plus de facilité, mais cela est fort rare.

Quant aux moyens de fixer le globe de l'œil, je pense que tous ceux qu'on a imaginé jusqu'à présent ont les plus grands inconvénients. Pour en juger examinons comment ils agissent et prenons pour exemple celui auquel on peut faire le moins de reproche : je veux parler de l'application du bout du doigt sur le globe de l'œil proposé par M.de la Faye et adoptée par beaucoup d'oculistes. Pour faire cette application d'une manière efficace, il faut que le doigt porté du côté opposé à celui après lequel l'instrument pénètre, offre un point d'appui dont la résistance soit égale à la puissance qu'elle doit contrebalancer sans quoi elle serait superflue, l'œil fuirait devant l'instrument et en éluderait l'action. Or comme cette puissance est celle des muscles adducteurs de l'œil, jointe à la pression que l'instrument exerce sur la cornée pour la traverser, il résulte de là que l'œil éprouve une compression suffisante pour être déprimé et changer de figure, surtout lorsque l'humeur aqueuse peut s'échapper, ce qui ne manque pas d'arriver, quelle que précaution que l'on prenne, dès que la cornée est ouverte. Le globe de l'œil étant sphérique, ne peut changer de forme sans perdre de sa capacité ; l'humeur vitrée resserrée dans un moindre espace se porte du côté de la cornée où elle trouve plus de résistance, chasse devant elle le cristallin et celui-ci l'iris qui s'engage souvent sous la lame de l'instrument, ce qui l'expose à être blessé, malgré toute l'attention que l'on peut mettre pour éviter cet accident....

Ces considérations montrent combien l'ophtalmologie appelée alors loculistique était dépendante des lois de la physique optique, laquelle a produit par la suite des appareils de mesure de plus en plus performants. Guérin envisage ensuite la manière d'opérer et critique celle de Daviel.

Je pourrais me dispenser de parler de la manière d'opérer de Daviel, elle est si généralement reconnue défectueuse qu'il est presque inutile aujourd'hui d'en rapporter les raisons qui l'ont fait rejeter. Qui peut ignorer en effet qu'une opération nécessairement longue par l'emploi successif de divers instruments peut déterminer l'irritation, l'inflammation et la suppuration du globe de l'œil ? Mais indépendamment d'un inconvénient aussi fâcheux, elle a encore le démérite de la difficulté. Lorsqu'on plonge la lance dans la partie inférieure de la cornée, l'œil se cache souvent sous la paupière supérieure, de telle manière qu'on est obligé de la poursuivre avec l'instrument sans le voir ; ce n'est que par des tâtonnements continus et après avoir présenté plusieurs fois la pointe des ciseaux contre l'œil qu'on parvient à saisir la portion de la cornée qu'on veut couper et souvent il arrive dans les différentes tentatives qu'on intéresse l'iris ; au demeurant l'incision n'est jamais nette, les portions de cornée divisées avec les ciseaux sont toujours plus ou moins contuses, suppurent et laissent une cicatrice difforme. Quoique je condamne les procédés opératoires de M. Daviel, je ne lui en payerai pas moins le tribut de louange dû à son heureux génie ; il aura toujours la gloire d'avoir su réduire en méthode une question très avantageuse qu'on n'avait pratiquée avant lui que dans des cas extraordinaires. La méthode de M. de La Faye a sur celle de Daviel le mérite précieux de la célérité, mais cet avantage est contrebalancé par bien des inconvénients.....S'il y avait une bonne méthode, ne serait-elle pas généralement reçue et verrait-on les oculistes faire successivement essai de toutes, avant que d'en adopter une.... Toutes les méthodes d'opérer mises en usage jusqu'à ce jour sont essentiellement défectueuses.

Guérin rejette l'interprétation que l'insuccès provient de l'indocilité du patient qui a remué pendant l'opération, puis dans son souci d'améliorer la technique opératoire, il décrit l'instrument qu'il a mis au point, sans malheureusement en donner la représentation graphique.

Il fait ordinairement relever la paupière supérieure par un aide et il abaisse l'inférieure avec la main gauche qui sert de point d'appui à la droite toujours chargée de tenir l'instrument quel que soit l'œil à opérer. Le malade étant placé convenablement et les paupières étant écartées, la cornée est incisée selon l'étendue et la forme désirées sans jamais intéresser l'iris et la cicatrisation se fait aisément. Et comme il est facile de juger par la comparaison des avantages d'une méthode par rapport aux autres, il cite des cas cliniques réussis, dont celui de J.B. de Secondat.

J.B. de Secondat est convié à assister à des opérations de la cataracte pour être mieux informé.

Monsieur de Secondat, fils de l'immortel auteur de l'Esprit des lois, aveuglé par deux cataractes s'adresse à moi pour se faire opérer quoique j'eusse constamment réussi jusqu'à ce moment dans les divers essais que j'avais fait et que le nombre en fut plus que suffisant pour me faire bien présumer

de ma méthode, je ne crus pas devoir l'employer dans cette occasion sans le prévenir que je l'opérerai avec un nouvel instrument, mais pour le mettre à portée de juger du degré de confiance qu'il méritait, après lui avoir expliqué de quelle manière il agissait je l'engageai à assister à quelques opérations que je devais faire et le 12 avril 1785. J'opérais en sa présence et celle de plusieurs autres personnes, Madame Trenis de Portets et MM. Jean Jusselin et de Lombot l'un et l'autre de l'œil gauche. Ces opérations furent faites avec la plus grande célérité ; celle surtout de Jean Jusselin qui fut entièrement terminée dans moins d'une seconde parce que la cataracte était fluide, elle sortit spontanément avec l'humeur aqueuse dans l'instant que l'incision se fit. Ces deux malades qui distinguèrent dans le moment divers objets n'éprouvèrent aucune espèce d'accident. Mme Trenis fut en état le huitième jour de faire usage de cet œil et Jusselin vit très bien dès le troisième, la cicatrisation de la cornée étant déjà si bien faite qu'on la percevait à peine.

Le 16 du même mois j'opérai devant une très nombreuse assemblée monsieur Picart, chirurgien major de l'hôpital de Lectoure et Mr Lafon chirurgien major de celui de Libourne. Le premier fut opéré des deux yeux, mais le gauche étant affecté d'un staphylome, l'opération ne réussit complètement que sur le droit, quoique dans le moment il vit très bien de tous les deux...Le 25 mai, j'invitai encore M. de Secondat à assister à quatre opérations que je fis chez moi avec tout le succès possible

### Le compte-rendu de l'opération par Jean-Baptiste de Secondat.

Depuis le 12 avril de cette année (c'était en 1785) jusqu'au 23 mai, j'assistai à plusieurs opérations de la cataracte par Mr Guérin ;les malades disaient qu'ils n'avaient pour ainsi dire point souffert ; je fus opéré le 30 mai de l'œil droit, je ne sentis pas plus de douleur que, si ayant les yeux fermés, on m'en laissait tomber une goutte d'eau sur la paupière de la hauteur d'un pied ; je ne sentis aucune douleur toute la journée et dans les jours suivants. Le sixième jour m'étant levé et étant assis le dos tourné contre le jour, je vis distinctement une très petite épingle dont je discernai fort bien le corps, la tête et la pointe.

Que conclure de ce mémoire concernant le fils de Montesquieu ? L'oculiste bordelais était probablement un virtuose de cette opération, car à cette époque le chirurgien devait être habile et rapide, comme il le démontre. L'originalité du mémoire est que le chirurgien montre à son futur patient la procédure opératoire pour qu'il se fasse une opinion personnelle et prenne sa décision en pleine conscience. C'est une information avant l'heure pour entraîner ce que l'éthique contemporaine prescrit d'obtenir, le « consentement éclairé.<sup>33</sup>» Rien d'étonnant chez ces ténors des Lumières bordelaises.

---



-33- Bernard Hoerni. Ethique et déontologie en médecine, d'Hippocrate à nos jours. Paris, éd.Glyphe. 2015.